

Xavier Breton pointe la filiation entre la politique menée par Najat Vallaud-Belkacem puis celle de Jean-Michel Blanquer

Article rédigé par *L'Incorrect*, le 07 février 2019

Source [L'Incorrect] Le projet de loi sur « l'école de la confiance » porté par Jean-Michel Blanquer a été examiné dans la commission parlementaire des affaires culturelles et de l'éducation. Il sera débattu le 11 février par l'Assemblée Nationale. Xavier Breton, député de l'Ain, a participé aux travaux de compte-rendu de la commission. Entretien.

De quoi s'agit-il dans ce nouveau projet de loi ?

Au début du mandat, Jean-Michel Blanquer avait annoncé qu'il ne ferait pas de loi, puisqu'il existe déjà la loi présentée par Vincent Peillon, dite de « Refondation de l'école ». Jean-Michel Blanquer avait dit qu'il ne servait à rien de faire une loi sur l'école tous les trois ans. Il s'est finalement laissé tenter par cette loi dont le titre est ambitieux – à défaut d'une politique éducative efficace – « L'école de la confiance ».

Vous avez proposé un amendement sur l'éducation sexuelle et affective à l'école. Dans quel but ?

On sait fort bien qu'il y a des problèmes avec le développement de la pornographie, et ce qui se passe sur les réseaux sociaux. Sur ces sujets-là, l'État intervient peu ou du moins avec du retard. D'un autre côté, il impose à tous les enfants une éducation affective et sexuelle fondée sur la théorie du genre, et sur une vision des relations entre les hommes et les femmes uniquement sous un angle technique, et non avec la sensibilité nécessaire à ces sujets-là.

C'est pour cela que j'ai créé le débat par le biais de cet amendement, ce qui a tout de suite fait réagir les adeptes de la pensée unique et de la théorie du genre.

Pour vous, l'éducation affective et sexuelle relève du rôle des parents, pourtant, beaucoup de parents ne remplissent pas ce rôle auprès de leurs enfants. Que vaut-il mieux ?

Le concept très ambigu de « co-éducation » donne une égalité des rôles entre les parents et l'État dans l'éducation des enfants. Or les parents sont les premiers éducateurs des enfants. Soit les parents délèguent certaines tâches, notamment d'instruction, à l'État ; soit il y a défaillance, ce qui peut exister. Alors, de

manière exceptionnelle et seconde, l'État peut intervenir et remplacer les parents.

Il ne s'agit pas de nier le rôle de l'État, qui veille à ce qu'il n'y ait pas de dérives, notamment sectaires, de risques au niveau éducatif, de religions radicales qui enferment les enfants. Il y a ici la volonté d'une relation directe entre l'État et les enfants, comme si l'État voulait les mettre sous sa tutelle pour les éduquer. C'est une vision d'un État-Léviathan.

Obliger à une instruction à partir de trois ans, c'est une mainmise de l'État sur les consciences, sur les enfants. (Xavier Breton)

De même, on descend l'instruction obligatoire de six à trois ans. Najat Vallaud-Belkacem en rêvait, c'est Jean-Michel Blanquer qui le fait. Obliger à une instruction à partir de trois ans, – et pourquoi pas deux ans ou un an ? – c'est une mainmise de l'État sur les consciences, sur les enfants.

La réaction forte dans notre société qui s'exprime de bien des manières, c'est ce ras-le-bol d'un État qui s'infiltré partout dans nos vies familiales et privées, alors même qu'il est incapable d'assurer ses missions premières régaliennes.

Retrouvez l'intégralité de l'interview sur le site de [l'Incorrect](#)